

# Rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire - 2025

## Annexe statistique sur la collecte des données

La notice méthodologique sur la collecte est consultable sur le site internet de la Banque de France, dans l'espace des déclarants statistiques pour le compte de l'OIB :

<https://www.banque-france.fr/statistiques/espace-declarants/obligations-reglementaires/>

Des précisions méthodologiques sont également portées en notes sous les tableaux ci-après.

En première colonne de ces tableaux figurent les codes indicateurs signalés dans la notice.

### T1 Évolution du nombre de personnes fragiles, et comptes de dépôts correspondants (nombre en unités, variation en %)

	2025	Var. 2025/2024
2_1_0 Clients personnes physiques agissant à des fins non professionnelles	115 883 189	+ 3
2_5_0 Comptes de dépôt correspondant à des personnes physiques agissant à des fins non professionnelles	98 887 819	+ 5
2_2_0 Clients personnes physiques agissant à des fins non professionnelles identifiés comme fragiles financièrement au 31 décembre	4 810 759	+ 5
2_4_0 Comptes de dépôt au nom de personnes physiques agissant à des fins non professionnelles et dans une situation de fragilité financière au 31 décembre	4 830 365	+ 4
2_3_0 Clients personnes physiques agissant à des fins non professionnelles identifiés comme fragiles financièrement dans l'année :	6 253 344	+ 2
2_3_1 au titre des critères d'inscription au Fichier central des chèques (FCC) ou de recevabilité de la demande de surendettement	708 190	+ 6
2_3_2 en raison des critères relatifs aux incidents de paiement ou au montant des ressources, sans être inclus dans le 2_3_1	527 478	+ 1
2_3_3 en raison d'autres critères retenus par l'établissement, sans être inclus dans le 2_3_2	2 366 627	+ 3
2_3_4 en raison des critères relatifs aux 5 incidents de paiement facturés sur un mois et aux ressources portées au crédit du compte, sans être inclus dans le 2_3_1	2 651 113	0

Notes : Le nombre de clients physiques, en situation de fragilité financière ou non, et le nombre de comptes associés, ne sont pas retraités du phénomène de multibancarisation : un unique client ayant un compte ouvert dans deux établissements différents sera compté comme deux. Le nombre de clients diffère du nombre de comptes, par exemple sous l'effet des comptes joints.

Source : Banque de France.

### T2 Statistiques relatives aux personnes en situation de fragilité financière (montant en euros, nombre en unités, variation en %)

	2025	Var. 2025/2024
4_1_0 Montant moyen mensuel des flux créditeurs	1 601	+ 2
4_2_0 Nombre de comptes ayant enregistré au moins un découvert durant l'année	3 381 029	0
4_3_0 Solde débiteur journalier moyen	-236	- 7
4_4_0 Nombre de comptes ayant enregistré au moins un incident de paiement dans l'année	2 249 059	0
4_5_0 Nombre moyen annuel d'incidents de paiement	13	+ 1
4_8_0 Montant moyen annuel de l'ensemble des frais liés au compte, pour l'ensemble des comptes fragiles au 31 décembre	197	- 2
4_8_5 dont : frais d'incidents	106	- 2
4_8_1 intérêts débiteurs	15	- 2
4_8_4 Montant moyen mensuel des frais d'incidents pour les comptes des personnes en situation de fragilité financière	18	- 4
4_9_0 Nombre de livrets A associés à des personnes fragiles au 31 décembre	2 081 262	+ 3
4_10_0 Nombre de livrets d'épargne populaire (LEP) associés à des personnes fragiles au 31 décembre	386 275	+ 13

Notes : La notion d'incident de paiement dans les indicateurs 4\_4\_0 et 4\_5\_0 doit être entendue au sens de l'article D. 133-5 du Code monétaire et financier, qui dispose que « constitue un incident de paiement tout rejet d'un ordre de paiement reçu par le prestataire de services de paiement du payeur en raison d'un défaut ou d'une insuffisance de provision, quel que soit le moyen de paiement utilisé ».

La méthode de détermination des indicateurs 4\_8\_0, 4\_8\_1 et 4\_8\_5 est commune : sont additionnés les frais du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre des comptes fragiles au 31 décembre, indépendamment de leur situation de fragilité sur toute l'année, divisés par le nombre de comptes en situation de fragilité au 31 décembre.

La méthode de détermination de l'indicateur 4\_8\_4 est différente de celle des indicateurs 4\_8\_0, 4\_8\_1 et 4\_8\_5 : il s'agit ici d'une moyenne mensuelle des frais des seuls comptes en situation de fragilité sur le mois considéré, et ayant payé des frais d'incidents sur le mois.

La notion de frais d'incidents s'entend au sens des neuf catégories de frais plafonnés, consultables sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service (ABE IS) :

<https://www.abe-infoservice.fr/banque/compte/frais-bancaires>

Source : Banque de France.

### T3 Statistiques relatives aux bénéficiaires de l'offre spécifique (nombre en unités, montant en euros, variation en %)

	2025	Var. 2025/2024
2_6_0 Nombre de clients identifiés fragiles financièrement bénéficiant de l'offre spécifique	1 195 751	+ 6
2_7_0 Nombre annuel de souscriptions nouvelles d'offres spécifiques	285 250	- 9
2_8_0 Nombre annuel de fermetures nouvelles d'offres spécifiques	193 421	- 7
4_8_2 Montant moyen annuel de l'ensemble des frais liés au compte, pour l'ensemble des comptes fragiles au 31 décembre	86	+ 1
4_8_7 dont : frais d'incidents	37	- 1
4_8_3 intérêts débiteurs	8	- 2
4_8_6 Montant moyen mensuel des frais d'incidents pour les comptes ayant souscrit à l'offre spécifique	12	0

Notes : La méthode de détermination des indicateurs 4\_8\_2, 4\_8\_3 et 4\_8\_7 est commune : sont additionnés les frais du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre des comptes bénéficiaires de l'offre spécifique au 31 décembre, indépendamment de leur souscription à l'offre spécifique sur toute l'année, divisés par le nombre de comptes bénéficiaires de l'offre spécifique au 31 décembre.

La méthode de détermination de l'indicateur 4\_8\_6 est différente de celle des indicateurs 4\_8\_2, 4\_8\_3 et 4\_8\_7 : il s'agit ici d'une moyenne mensuelle des frais des seuls comptes bénéficiant de l'offre spécifique sur le mois considéré, et ayant réglé des frais d'incidents sur le mois.

La notion de frais d'incidents s'entend au sens des neuf catégories de frais plafonnés, consultables sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service (ABE IS) :

<https://www.abe-infoservice.fr/banque/compte/frais-bancaires>

Source : Banque de France.

**T4 Statistiques relatives aux plafonnements des frais d'incidents** (montant en euros, nombre en unités, variation en %)

		2025	Var. 2025/2024
4_8_10	Montant moyen mensuel du plafonnement des frais d'incidents pour les comptes de personnes identifiées comme fragiles financièrement	24	+ 1
4_8_8	Nombre annuel de comptes de personnes identifiées comme fragiles financièrement au 31 décembre et facturés de frais d'incidents	2 761 636	- 1
4_8_12	Nombre de comptes de personnes identifiées comme fragiles financièrement ayant bénéficié du plafonnement des frais d'incidents au moins une fois sur l'année	1 893 309	+ 2
4_8_11	Montant moyen mensuel du plafonnement des frais d'incidents pour les comptes de personnes bénéficiaires de l'offre spécifique	19	+ 1
4_8_9	Nombre annuel de comptes de personnes ayant souscrit à l'offre spécifique au 31 décembre et facturés de frais d'incident	485 000	+ 3
4_8_13	Nombre de comptes de personnes ayant souscrit à l'offre spécifique et ayant bénéficié du plafonnement des frais d'incident au moins une fois sur l'année	358 323	+ 8

Notes : Le nombre de comptes facturés de frais d'incidents, ainsi que le nombre de comptes plafonnés s'entendent pour le nombre de comptes en situation de fragilité au 31 décembre de l'année considérée.

La notion de frais d'incidents s'entend au sens des neuf catégories de frais plafonnés, consultables sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Services (ABE IS) :

<https://www.abe-infoservice.fr/banque/compte/frais-bancaires>

Source : Banque de France.

**T5 Statistiques relatives à la procédure de droit au compte** (nombre en unités, variation en %)

		2025	Var. 2025/2024
3_1_0	Comptes actifs dans le cadre de la procédure de droit au compte	180 024	- 3
3_1_1	<i>ouverts depuis 2 ans au plus</i>	31 728	- 13
3_1_2	<i>ouverts depuis au moins 2 ans et au plus 4 ans</i>	29 119	- 6
3_1_3	<i>ouverts depuis plus de 4 ans</i>	119 176	+ 2
3_2_0	Nombre de comptes ouverts dans le cadre de la procédure de droit au compte dans l'année	16 129	- 21
3_3_0	Nombre de contacts proposés à des clients bénéficiaires du droit au compte afin notamment d'évaluer si une autre offre de produits et services serait plus adaptée que les services bancaires de base	231 600	+ 5
3_4_0	Nombre de clients ayant bénéficié des services bancaires de base en début d'année et ayant renoncé à ces services en cours d'année	12 532	- 14

Source : Banque de France.

**T6 Statistiques relatives aux crédits des personnes en situation de fragilité financière** (nombre en unités, montant en euros, variation en %)

		2025	Var. 2025/2024
4_11_0	Nombre de crédits en cours de remboursement par des personnes fragiles au 31 décembre	1 107 667	+ 4
4_11_1	Nombre de crédits immobiliers en cours de remboursement par des personnes fragiles au 31 décembre	277 805	+ 5
4_11_2	Encours moyen par emprunteur de crédits immobiliers restant à rembourser	93 753	+ 1
4_11_3	Nombre de crédits à la consommation, hors découverts en cours de remboursement par des personnes fragiles au 31 décembre	814 437	+ 4
4_11_4	<i>dont nombre de crédits renouvelables (hors découverts)</i>	361 512	+ 6
4_11_5	Encours moyen par emprunteur de crédits à la consommation restant à rembourser	7 260	+ 3

Note : Les statistiques relatives aux crédits reportées dans ce tableau ne portent que sur les crédits octroyés par les établissements teneurs de comptes de dépôt, et ne reflètent pas les crédits octroyés par les établissements non teneurs de comptes de dépôt.

Source : Banque de France.

**T7 Statistiques relatives aux cartes de paiement à autorisation systématique** (nombre en unités, variation en %)

		2025	Var. 2025/2024
5_1_0_F	Nombre de cartes de paiement à autorisation systématique distribuées sur l'année, indépendamment de la situation de fragilité financière	7 274 268	+ 54
5_1_0_S	Nombre de cartes de paiement à autorisation systématique détenues 31 décembre, indépendamment de la situation de fragilité financière	16 906 538	+ 27

Note : Les nombres de cartes de paiement à autorisation systématique signalés dans ce tableau portent sur l'ensemble des clients personnes physiques agissant à des fins non professionnelles, et non pas uniquement sur le périmètre des clients en situation de fragilité financière.

Source : Banque de France.